

Le 10 novembre 2020

Province de Québec  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, mardi, le 10 novembre 2020, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants :  
Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

**Dépôt des deux états comparatifs des revenus et dépenses prévues à l'art. 176.4 C.M. ou 105,4 L.C.V.**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

20-11-01 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
  - 13 octobre 2020
5. Comptes à accepter
  - Octobre 2020
6. Adoption R 352-2020 emprunt prolongement parc industriel
7. Avis de motion R 354-2020 tarifs municipaux 2021
8. Avis de motion R 353-2020 taux de taxes et compensations 2021
9. Avis de motion R 356-2020 citation patrimoniale maison Donovan
10. Avis de motion R 355-2020 emprunt 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rues et agrandissement garage municipal (nouvelle caserne)
11. Reddition compte programme RIRL et AIRRL
12. Mandat WPS étude rue – 19<sup>e</sup> Rue (église)
13. Reddition de compte – Jeux d'eau MRC
14. Programme PADIC – Bibliothèque
15. Contrat employé – Mme Brigitte Drouin
16. Dérogation mineure – Mme Martine Dumas
17. Appui demande CPTAQ – M. Réjan Bougie
18. Renouvellement plan sécurité civile 2021
19. Offre de services Action PMU
20. Offre de services Arsenal – Boyaux nouveau camion
21. Formation pompiers 1 et 2
22. Fermeture bureau municipal — Période des fêtes

23. Transport Autonomie 2021
24. OMH états financiers 2019
25. Offre de services — Escouade canine
26. Programme assurance OSBL — UMQ
27. Acceptation lettre d'entente no 8 – Syndicat
28. Dépôt de la déclaration pécuniaire
29. Programme d'aide à la voirie locale – 2020-2021 Volet 9 : chemins à double vocation
30. Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) sur 3 ans
31. Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) sur 1 ans
32. Inspection presbytère
33. Rapports des comités
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 20-11-02 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 octobre 2020 tel que présentés.

### **COMPTES À ACCEPTER**

- 20-11-03 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'octobre 2020 soient acceptés selon les chèques M2000036, C2000550 à C2000636 et L2000273 à L2000300 pour un déboursé total de 1 248 727,85 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

---

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

### **ADOPTION RÈGLEMENT 352-2020 EMPRUNT PROLONGEMENT PARC INDUSTRIEL**

- 20-11-04 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte le règlement concernant un emprunt pour les travaux de prolongement du parc industriel – 552 500 \$.

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 354-2020 TARIFS MUNICIPAUX 2021**

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 354-2020 concernant les tarifs municipaux 2021.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 353-2020 TAUX DE TAXES ET  
COMPENSATIONS 2021**

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 353-2020 concernant Taux de taxes et compensations 2021.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 356-2020 CITATION PATRIMONIALE  
MAISON DONOVAN**

La conseillère, Mme Sylvie Bruneau, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 356-2020 citation patrimoniale maison Donovan.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 355-2020 EMPRUNT 6<sup>E</sup> ET 7<sup>E</sup> RUES  
ET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL (NOUVELLE  
CASERNE)**

Le conseiller, M. Robby Poulin, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 355-2020 concernant un emprunt pour la réfection des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rues et d'un agrandissement au garage municipal (nouvelle caserne) – 597 587 \$

**REDDITION COMPTE PROGRAMME RIRL ET AIRRL**

20-11-05 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on atteste la fin des travaux suivants :

Projet RIRL-2018-789  
Projet AIRRL-2018-495  
Projet RIRL-2020-987  
Projet AIRRL-2018-531

Qu'une reddition de compte soit faite pour chaque projet et qu'elles soient envoyées au ministère des Transports.

**MANDAT WSP ÉTUDE 19<sup>E</sup> RUE (ÉGLISE)**

20-11-06 Vote : 2 contre / 4 pour

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu que l'on accepte l'offre de services de WSP Canada Inc., au coût de 6 880 \$ plus taxes, pour une projection de rue, une estimation préliminaire, une étude géotechnique des sols et une étude environnementale de site phase 1.

**REDDITION DE COMPTE MRC — JEUX D'EAU**

20-11-07 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte le rapport financier du projet au montant de 122 831,13 \$ pour la réalisation des jeux d'eau de la municipalité.

La personne autorisée à signer le rapport financier est Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

### **MME BRIGITTE DROUIN — ENTENTE CONDITIONS DE TRAVAIL**

20-11-08 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte la nouvelle entente sur les conditions de travail de Mme Brigitte Drouin et que le maire, M. Yvon Paquet, et la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, soient autorisés à signer tout document à cet effet.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — AGRANDISSEMENT DU CHALET 65, LAC DUMAS — MME MARTINE DUMAS**

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

#### **Nature et effets**

La demande de dérogation mineure consiste à fermer le solarium existant et de le porter 3 pieds plus près du lac. En ajoutant les 3 pieds demandés, on se retrouverait à 32 pieds. Or, la bande riveraine est à 10 mètres soit 32 pieds et 9 pouces. Ce qui fait que le pied demandé en porte à faux se trouve au-dessus de la bande riveraine, mais n'aurait pas d'impact au sol. Donc pour pouvoir légaliser son agrandissement, Mme Dumas a besoin d'une dérogation mineure.

#### **Identification du site concerné**

Lot 5 559 309

Considérant que le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

20-11-09 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure à Mme Martine Dumas, au lot 5 559 309, afin de fermer le solarium existant et de le porter 3 pieds plus près du lac.

### **DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ — M. RÉJEAN BOUGIE**

20-11-10 Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin que le propriétaire, M. Réjean Bougie, puisse construire un bâtiment résidentiel de 24 pi x 24 pi (chalet), sur le lot 3 747 839, situé au 1715, rang 4 à St-Côme-Linière en zone AG-103.

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant que le terrain appartient au propriétaire depuis 1975 soit avant la loi sur la LPTAA.

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : M. Gaétan Tremblay  
Appuyé par : M. Alain Dumas

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Réjean Bougie afin que le propriétaire puisse construire un bâtiment résidentiel de 24 pi x 24 pi (chalet), sur le lot 3 747 839, situé au 1715, rang 4 à St-Côme-Linière en zone AG-103.

### **ADOPTION PLAN SÉCURITÉ CIVILE**

20-11-11 Attendu le dépôt de la mise à jour du plan des mesures d'urgence municipales, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2020, préparée conjointement par la municipalité et la Direction générale de la sécurité civile

Attendu que le Conseil a pris connaissance de ce plan et s'en déclare satisfait ;

Attendu que le conseil juge opportun de procéder, dès maintenant, à la mise à jour du plan des mesures d'urgence municipales en sécurité civile ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST  
PROPOSÉ PAR MME Sylvie Bruneau  
SECONDÉ PAR M. Gilles Pedneault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Saint-Côme-Linière

- Adopte la mise à jour du plan de mesures d'urgence en sécurité civile révisée le 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- Utilise ledit plan au besoin en situation d'urgence ;
- Qu'une copie soit remise aux responsables des services municipaux identifiés dans ledit plan.

### **OFFRE DE SERVICES – ACTION PMU**

20-11-12 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu que l'on accepte l'offre de services de l'entreprise Action PMU, au coût de 12 822 \$ plus taxes, pour mettre en place les plans de mesures d'urgence de toutes les infrastructures municipales et les plans d'évacuation.

### **OFFRE DE SERVICES – L'ARSENAL**

20-11-13 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu que l'on accepte l'offre de services de l'Arsenal, au coût de 20 240 \$ plus taxes, pour l'achat de boyaux pour le nouveau camion autopompe.

### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022**

20-11-14 Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC BEAUCE-SARTIGAN en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, appuyé par M. Gaétan Tremblay et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC BEAUCE-SARTIGAN.

### **FERMETURE BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES**

20-11-15 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on ferme l'hôtel de ville, du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021, le bureau sera ouvert dès le 4 janvier 2021, 8 h. Tous les autres services de l'aréna et des travaux publics seront en fonction.

### **TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMIN**

20-11-16 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière adhère au service de transport adapté pour l'année 2021, qu'elle accepte de payer la contribution fixée à 6 609,68 \$, qu'elle accepte la tarification payée par l'utilisateur et qu'elle reconnaisse Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

## **OMH ST-CÔME-LINIÈRE — ÉTATS FINANCIERS 2019**

- 20-11-17 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement qu'on accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice 2019, pour des revenus de 104 592 \$, des dépenses de 172 554 \$, pour un déficit réel de 67 962 \$ après capitalisation, et une contribution municipale de 6 797 \$. La municipalité recevra un montant de 969 \$ de l'office d'habitation du Sud de la chaudière. Ce montant ayant été payé en trop.

## **OFFRE DE SERVICES ESCOUADE CANINE**

- 20-11-18 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu que l'on accepte l'offre de services de l'Escouade canine, au coût de 3 \$ par capitat, afin d'offrir le service animalier aux citoyens de la municipalité.

## **PROGRAMME ASSURANCE OSBL PAR UMQ**

- 20-11-19 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que l'on adhère au programme d'assurance des OSBL de l'UMQ pour que les organismes de la municipalité puissent bénéficier de taux avantageux pour leurs assurances.

## **ACCEPTATION LETTRE ENTENTE NO 8 — SYNDICAT**

- 20-11-20 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement d'accepter la lettre d'entente no 8 qui vient définir la période hivernale de façon claire ainsi que la durée de cette période dans la convention collective en vigueur.

## **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 20-11-21 ATTENDU que l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que tout membre du conseil municipal d'une municipalité doit annuellement, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant celui-ci une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité ;

QUE ce conseil municipal prend acte du dépôt des 7 déclarations d'intérêts pécuniaires de tous ses membres soit M. Yvon Paquet, Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas.

## **PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

- 20-11-22 ATTENDU QUE la municipalité St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Alain Dumas, appuyée par Mme Louise Paquet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité St-Côme-Linière approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)**

20-11-23 ATTENDU QUE la municipalité St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Gaétan Tremblay, appuyée par M. Gilles Pedneault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité St-Côme-Linière approuve les dépenses d'un montant de 10 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION**

20-11-24 ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité St-Côme-Linière l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLlicitÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Rang 7 et route Fortin	7,9 km	Gravier et bois	1000
Rang 4	6.1 km	Bois	500

**Pour ces motifs,**

Sur une proposition de Mme Sylvie Bruneau, appuyée par M. Robby Poulin, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de St-Côme-Linière demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 14 km.

**INSPECTION PRESBYTÈRE**

Refusée

**RAPPORTS DES COMITÉS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

20-11-25 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 32.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 14 décembre 2020, à la salle Optimiste de l'aréna.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

\_\_\_\_\_  
Yvon Paquet  
Maire

\_\_\_\_\_  
Maryane Bélanger  
Secrétaire-trésorière/Directrice générale